Campus franco-sénégalais

Charte des valeurs

La présente Charte s'appuie sur les critères établis dans les documents officiels relatifs au campus franco-sénégalais (lettres d'intention, accord-cadre, conventions)

1. Le campus franco-sénégalais (CFS) est un incubateur de projets de coopération, dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation, entre établissements sénégalais et français.

2. Sa vocation première est de stimuler et d'accompagner la maturation et le développement de projets innovants entre établissements sénégalais et français dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation-transfert, elle n'est pas de délivrer des diplômes en propre.

3. Les projets peuvent inclure la délocalisation de formations supérieures françaises au Sénégal, des doubles diplomations, des co-diplomations, des certifications ainsi que des parcours de formation innovants co-construits ou assemblant des modules dans une approche pluridisciplinaire ou encore des projets de recherche. Ils peuvent également concerner les domaines de la formation de formateurs, du renforcement de capacités et de l'innovation pédagogique.

4. La structure organisationnelle du campus franco-sénégalais et les modes de collaboration entre les institutions partenaires se construisent « en marchant » dans le respect des valeurs figurant dans la charte et par capitalisation progressive des expériences qui y sont menées.

5. Les projets concernés associent une ou plusieurs institutions publiques ou privées sénégalaises avec une ou plusieurs institutions publiques ou privées françaises. Il peut s'agir d'établissement d'enseignement supérieur, d'organismes de recherche, d'organisations ou de réseaux d'établissements, d'entreprises. Ils peuvent également associer des organisations internationales.

6. Les projets s'inscrivent dans les priorités du Plan Sénégal Emergent et dans le plan de développement de la carte universitaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sénégalais.

7. Les projets respectent un principe de faisabilité technique et financière. Les actions ayant vocation à être pérennisées sur le long terme doivent avoir un modèle économique soutenable.

8. Les projets présentent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :
   a. Apporter une valeur ajoutée et s'inscrire en complémentarité de l'offre existante
   b. Développer des approches axées sur les métiers en vue de renforcer l'employabilité des bénéficiaires

c. Avoir un fort potentiel de diffusion, de dissémination, de valorisation des activités du projet et de leur impact au sein des écosystèmes sénégalais et français
d. Appuyer les démarches et les outils innovants développés par le Sénégal : numérique pour la formation, reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, alternance et apprentissage, mobilité circulaire

9. Les domaines de collaboration en matière de formation peuvent être les suivants :
   a. L'action ou le grain de formation : Dans ce domaine se traitent notamment les méthodes d'analyse des besoins en formation, la création de ressources pédagogiques innovantes ainsi que les nouvelles approches pédagogiques (pédagogie active, pédagogie des grands groupes, pédagogie par projet, formation action, usage du numérique dans la formation, blended learning, …) ;
   b. Le cursus de formation : Dans ce domaine se traitent notamment les méthodes d'analyse, avec une vision prospective, des besoins en compétences des secteurs professionnels et la mise en œuvre d'une approche par compétences (ou approche programme) dans la construction ou la rénovation des cursus ;
   c. L'institution de formation : Dans ce domaine se traitent notamment les relations partenariales entre établissements, la gouvernance des formations, l'amélioration continue, les accréditations, les mobilités étudiantes et enseignantes, les diplômes en partenariat et diplômes internationaux, l'organisation fonctionnelle de certains services (par exemple ceux relatifs à la mission de services à la communauté récemment confiée aux universités sénégalaises).

10. Les actions de collaborations dans le domaine de la recherche se fondent sur des principes de durabilité, d'appropriation, de pluridisciplinarité et d'impact sociétal.
    a. Les projets de recherche devront correspondre aux priorités du Plan Sénégal Emergent et pourront comporter des actions de formation à et par la recherche.
    b. Le lien entre les actions de recherche proposées le monde socio-économique et l'innovation pourra être accompagné dans le cadre du campus par la mise en place de dispositifs du type de bourses de thèses (de type bourse CIFRE) et de fablab.
    c. Ces actions pourront déboucher sur des transferts de résultats qui pourront être soutenus dans le cadre du campus par le biais de dispositifs du type programmes d'accompagnement à la création d'entreprises (dont start up).

Le coordinateur français

Olivier FARON

Le coordinateur sénégalais

Oumar NIANG

UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE
DE TROYES

Le Directeur,
Pierre KOCH

UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE TROYES